



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIV

11.08.2016

TOP / POJ / ODG / TDR

A6

FR

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

3



PROPOSITION DE MANDAT POUR LA PLATE-FORME

Réseau écologique

Période 2017-2018

1. Institution du groupe de travail ou de la plate-forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail ou la Plate-forme

La décision (IX/POJ17) d'instituer la Plate-forme Réseau écologique a été prise par la IX^e Conférence alpine d'Alpbach le 9 novembre 2006.

2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre

Le mandat contribue à la mise en œuvre du Protocole Protection de la nature et entretien des paysages. Il fait tout particulièrement référence à son article 12, qui encourage la création d'un réseau écologique.

La connectivité est un thème transversal qui concerne plusieurs autres Protocoles : les Protocoles Aménagement du territoire et développement durable, Agriculture de montagne, Forêts de montagne, Tourisme, Énergie et Transports.

Le mandat contribue aussi à réaliser spécifiquement l'article 2f de la Convention-cadre, qui a trait à la protection de la nature et à l'entretien des paysages.

Cohérence éventuelle avec les thèmes du Programme de travail pluriannuel de la Convention alpine

Le mandat est cohérent avec le thème de la « Valorisation / promotion de la biodiversité ». Il a trait en particulier aux aspects suivants : recul de la biodiversité, promotion de la connectivité écologique, maintien et restauration des services écosystémiques. Il concerne également les thèmes suivants : « Adoption d'actions pour faire face au changement climatique », « Pour une économie plus verte », « Promotion du transport durable » et « Jouer un rôle central/clé dans le cadre de la SUERA » pour ce qui est de la connectivité écologique.

3. Activités durant le mandat

Description des principales activités

Les principales activités sont les suivantes :

Continuer à **soutenir les régions pilotes** pour la connectivité écologique de la Convention alpine ; encourager d'autres régions à devenir des régions pilotes en présentant et développant conjointement des mesures envisageables, et en renforçant le soutien politique. Ceci se traduira par une extension du réseau des régions pilotes et par une amélioration de son efficacité.

Promouvoir l'échange, le développement et le transfert de connaissances et de savoir-faire sur la connectivité écologique. Le Plate-forme devra :

- i) travailler sur les aspects scientifiques, politiques et liés à la mise en œuvre (y compris les aspects administratifs et la gouvernance, la législation, les indicateurs, les outils et instruments), pour identifier les questions émergentes dans le domaine de la connectivité écologique ;
- ii) coopérer avec la recherche scientifique et les institutions de mise en œuvre ;
- iii) inspirer et soutenir des projets transfrontaliers, de niveau alpin et nationaux sur la connectivité écologique. Dans ce contexte, la coopération étroite engagée avec le Groupe d'action 7 de la SUERA sera poursuivie.

Démontrer les effets positifs des mesures de connectivité pour l'économie verte dans les Alpes, en analysant et publiant les bonnes pratiques et, par conséquent, en intégrant la

connectivité écologique dans d'autres secteurs (notamment l'aménagement du territoire, etc.).

Élargir le réseau des acteurs de la connectivité écologique dans les Alpes et au-delà (y compris avec la SUERA, la Convention des Carpates, les Infrastructures vertes, etc.), en mettant en relation les initiatives dans ce domaine et en encourageant l'échange d'expériences et la coopération. Il en résultera une meilleure prise de conscience et de nouvelles actions.

Description des principaux résultats

Rapport sur l' « état de l'art » montrant comment la connectivité écologique est - ou peut être - incluse dans l'aménagement du territoire (par ex. inventaire des données / références/ expériences au niveau national, local et des espaces protégés sur les liens entre la connectivité écologique et l'aménagement du territoire).

D'ici 2018, la Plate-forme tiendra quatre réunions.

Activités de communication du Groupe de travail ou de la Plate-forme

La communication sera réalisée comme suit :

- diffusion des informations de la Plate-forme à travers ses membres et leurs réseaux individuels ;
- invitation d'initiatives analogues, de scientifiques, de représentants des gouvernements et d'ONG aux réunions de la Plate-forme pour échanger sur des thèmes spécifiques ;
- contribution à la réalisation et à la diffusion de publications, rapports sur des projets et autres supports d'information ;
- invitation des médias locaux aux réunions de la Plate-forme pour instaurer des liens avec le public ;
- recherche de synergies avec des projets appropriés tels que GreenConnect et d'autres projets à venir.

Coopération avec les autres GdT-PF

La connectivité écologique entretient des liens avec un certain nombre de Plates-formes et de Groupes de travail (par ex. WISO, Agriculture de montagne et Forêts de montagne, Eau, Tourisme, Transport, etc.). Certains membres et observateurs font également partie d'autres Plates-formes ou Groupes de travail, ce qui favorise les échanges.

Dans le passé, une coopération avec la WISO a été établie en premier lieu en tant qu'échange d'informations lors de réunions des deux Plates-formes qui prévoyaient la participation de membres de l'autre Plate-forme. Cette démarche va être poursuivie et intensifiée.

De plus, on envisage des échanges plus intenses et une éventuelle coopération avec d'autres GdT et PF dans les secteurs d'intérêt commun.

Activités dans le cadre de la SUERA et du Groupe d'action 6

Il est prévu une étroite coopération et des échanges intenses avec le Groupe d'action 7 sur la connectivité écologique, afin de générer des synergies et de coordonner les programmes de travail. En particulier :

- i) la Présidence de la Plate-forme invitera les responsables du Groupe d'action 7 à ses réunions. La direction du Groupe d'action 7 invitera la Présidence de la Plate-forme à ses réunions ;
- ii) les résultats des projets, de la recherche et la documentation disponibles seront échangés ;
- iii) des initiatives conjointes seront identifiées et des opportunités de financements recherchées.

Dans une certaine mesure, il existe un recoupement entre l'appartenance à la Plate-forme et au Groupe d'action 7.

On identifiera les domaines de coopération avec le Groupe d'action 6, en particulier dans le cadre plus général de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité.

4. Présidence et méthode de travail

Présidence et participation

La France et l'Allemagne continueront d'assurer la coprésidence de la Plate-forme ; le Président sera nommé par la France. La Plate-forme sera formée d'experts désignés par les Parties contractantes (en premier lieu des experts issus d'organisations œuvrant sur différents aspects de la protection de la nature) et les Observateurs (CIPRA, ALPARC, ISCAR etc.). Ponctuellement, d'autres experts - par exemple des régions pilotes ou des projets pertinents - seront invités aux réunions de la PF.

Méthode de travail

La Plate-forme se réunira deux fois par an (y compris avec la participation des experts invités), en général au printemps et à l'automne.

De plus, dans le cadre de projets nationaux ou internationaux tels que GreenConnect, les membres de la Plate-forme et les observateurs organisent ou participent souvent à des événements ayant trait à la connectivité écologique. Ces événements sont généralement annoncés lors des réunions de la Plate-forme.

En fonction du retour d'expérience du séminaire 2016 sur les régions pilotes, un séminaire de suivi pourrait être organisé en marge de la Conférence alpine de 2018.